



Ministère de la culture,  
à l'attention de Mme Lucie Muniesa  
Directrice de cabinet  
3 rue de Valois  
75 001 Paris

Paris le 24 mai 2019

Objet : situation BnF/RIFSEEP

Madame la Directrice de cabinet,

Nous souhaitons à nouveau vous alerter sur les difficultés persistantes que connaît la Bibliothèque nationale de France. Le courrier que nous vous avons adressé le 4 avril dernier insistait sur la question essentielle des effectifs et des budgets. La perte de plus de 300 emplois met à mal les collectifs de travail, la crise durable de la DdRH ajoute à ces tensions et le manque de moyens budgétaires empêche toute revalorisation indemnitaire significative.

**En outre, nous souhaitons par la présente souligner les difficultés de mise en œuvre du RIFSEEP. Notre organisation syndicale interpelle la direction de la BnF depuis plusieurs mois sur des anomalies réglementaires et des erreurs de montants d'IFSE :**

- le non respect du dispositif réglementaire concernant l'ancienne prime d'insalubrité versée notamment à la filière métiers d'art et technique ainsi qu'aux magasiniers des bibliothèques : celle-ci n'est toujours pas intégrée dans l'IFSE et n'a pas été revalorisée contrairement aux règles ministérielles ;
- le non respect de l'adhésion au RIFSEEP de la filière Documentation : les arrêtés d'adhésion de cette filière sont récents mais le Ministère de la culture a devancé le basculement avec plusieurs mesures de rattrapage indemnitaire dès 2017. A la BnF, les agents de cette filière continuent à être soumis à l'ancien régime indemnitaire et aucune mesure de revalorisations anticipées n'a été mise en œuvre ;
- le non respect des premières revalorisations de l'IFSE pour non changement de poste depuis 2 ans ;
- le non respect de la notification des groupes de fonction : les personnels n'ont pas reçu de courrier notifiant leur groupe de fonction ni le montant de leur IFSE et l'information du groupe de fonction est toujours absente des fiches de paie ;
- par ailleurs, il est difficile d'obtenir un bilan chiffré du dispositif de rattrapage indemnitaire à la BnF : combien d'agents sont concernés et combien sont aux socles ? Les crédits dédiés à ces mesures ?

Pour certains agents, les manques à gagner sont significatifs et cette situation qui perdure entretient les mécontentements au sein de l'établissement qui, comme vous le savez, connaît depuis plusieurs mois des conflits sociaux à répétition. Ces questions indemnitaires sont au cœur des revendications des personnels.

Par ailleurs, le décrochage indemnitaire de la BnF par rapport à l'ensemble du ministère

devient préoccupant. L'exemple de la filière Documentation est éclairant : aujourd'hui, plusieurs centaines d'euros séparent le régime indemnitaire d'un CHED (chargé d'études documentaires) rémunéré par le ministère par rapport à un CHED rémunéré par la BnF. A terme, le risque de réduction des mobilités entrantes à la BnF est réel et le principe d'égalité de traitement est remis en cause. Cette situation est inacceptable.

De façon générale, ces difficultés révèlent les tensions budgétaires de l'établissement avec des crédits alloués au personnel insuffisants. Ceux-ci doivent être augmentés significativement pour le prochain triennal afin de donner les moyens nécessaires à la BnF de conduire une politique plus ambitieuse en faveur de ses personnels. Cela passe par un plan d'action de revalorisation de l'IFSE comme le Ministère a pu le valider au Musée du Louvre qui permettra de réduire les inégalités de traitement notamment entre les femmes et les hommes. C'est un enjeu majeur pour notre organisation syndicale.

A nouveau et comme notre précédent courrier en date du 4 avril le sollicitait, nous vous demandons de nous recevoir pour un temps d'échange sur notre établissement.

Nous vous remercions de votre attention et comptant sur votre diligence, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice de cabinet, l'expression de nos salutations syndicales les meilleures.

Le SBnF-CGT et la CGT-Culture